Il est bien possible qu'elles envahissent la Belgique incapable de défendre sa neutralité violée, afin d'entrer plus facilement chez nous.

Dans ce cas, les millions de pigeons belges, dressés en France, constitueront entre les mains de l'envahisseur un service d'éclaireurs d'autant plus précieux que les belges auront coupé leurs télégraphes, leurs téléphone et leurs lignes de chemins de fer.

Ce n'est rien exagérer d'admettre que des Allemands habitant les uns la France, les autres la Belgique, organisent entre eux une correspondance sérienne, car s'il est possible de s'opposer à ce que les sociétés Belges introduisent dans leurs expéditions des pigeons de la frontière Allemande, on ne peut, tant que l'interdiction n'est pas prononcée pour les pigeons belges employés que les Allemands habitant la Belgique n'entraînent leurs pigeons en France.

Et si ces derniers trouvent des complices et introduisent chez nous, à la veille d'une déclaration de guerre un fort contingent qui s'abritera dans des colombiers clandestins, jugez des avantages qu'en pourrait retirer l'armée Allemande en Belgique, renseignée qu'elle serait sur les mouvements de nos corps d'armées au moyen des pigeons lâchés en France par des espions qui auraient pu s'y exercer librement en temps de paix.

S'il est possible que des colombiers clandestins échappent au contrôle et à la sévérité des recensements, il faut fermer nos portes aux expéditions belges.

Les mesures de prudence que veut prendre le Gouvernement nous abriteront, espérons-le, contre cet espionnage si facile et si redoutable en temps de guerre. Et comme conséquence logique, il semblerait que seuls auraient être admis à installer des colombiers les amateurs de *nationalité française*.

Nous réclamerions alors pour toutes les Sociétés colombophiles de France indistinctement les avantages accordés aux Sociétés militaires. Il n'est pas juste qu'elles aient le double des autres. Puisque toutes les associations colombophiles ne comprendraient que des Français, on n'aurait plus raison pour établir deux poids et deux mesures.

Dès lors, puisqu'il n'y aurait plus en France que des lâchers de pigeons voyageurs Français, opérés par des Sociétés françaises, il faudrait les affranchir de toutes les formalités inutiles auxquelles on les astreint et leur accorder une liberté sans limites et des concessions qui les mettraient plus à portée de leur but patriotique.

Pour conclure, il faut, à notre avis, cesser d'accuser sans preuves les sociétés Belges d'introduire dans leurs expéditions des pigeons Allemands.

Nous avons leur loyauté pour garantie.

Il ne faut pas non plus, comme le conseille le *Progrès de Chartres*, amuter les populations et les autorités contre les expéditions de pigeons voyageurs Belges.

Ce n'est pas dans notre caractère Franc et loyal de porter sournoisement des coups.

Mieux vaudrait recourir à des mesures radicales et réclamer : 1° l'interdiction générale; 2° la qualité de Français pour faire partie d'une société colombophile Française et tenir un colombier de pigeons voyageurs.

La question se trouverait du même coup résolue et les colombiers clandestins mis dans l'impossibilité de nous nuire.

En attendant, souhaitons que les gouvernements soigneusement opérés évitent d'en arriver à ces extrémités.

Que chacun s'empresse de s'y soumettre en dénonçant aux autorités ceux qui s'y déroberaient.

J. Rosson.

Directeur de la *Revue colombophile*.

Les expositions de pigeons. — Dimanche 2e décembre, s'ouvrira la série des expositions de pigeons au siège de la société le *Pigeon Roubaisien*, rue d'Hermann, chez M. Louis Deregnaucourt. Les exposants seront les suivants : A. Vancck, P. Lecomble et Ch. Vandenbrouck.

— « *Cercle Union* », rue Pauvrée. — Première exposition-concours : Mâles bleus vieux; mâles bleus jeunes; femelles bleues vieilles; femelles bleues jeunes.

Les expositions organisées pour les mois de décembre et janvier ne sont faites que pour les sociétaires.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 18 décembre.* — Deux gaillards dangereux. — Le 27 octobre, dans la soirée, un marchand de fruits du nom de Charles Hanno qui habite une cour du quartier de la Blanche-Porte à Tourcoing, entrait chez un voisin Picavet à qui il chercha noise; puis bientôt saisissant le couvercle du poêle, il en frappe Picavet qu'il terrasse et roue de coups, le mord à la figure, et alors que sa victime était à terre, il lui lance des coups de talon dans la figure. Après ce bel exploit, il se retire du côté de chez lui.

Mais deux agents qui avaient été mandés, Tugelaere et Petit, accoururent à ce moment il faisait nuit noire; les habitants de la cour n'osaient sortir et avaient éteint leur lumière : comme le raconte un témoin peut-être y a-t-il quelque exagération, les enfants avaient été relégués dans les caves : tellement Hanno passe pour être la terreur du quartier.

Les agents voulant emmener au poste Charles Hanno et lui mettre les menottes ; mais lui, résiste ; son frère, Louis, arrive à la rescousse et voilà une lutte acharnée qui se livre entre les marchands de fruits et les représentants de l'autorité : coups et bientôt le dessous et sont mis dans un état pitoyable. Charles Hanno parvient même à enlever le sabre de l'un des agents et se met à faire, avec cet arme, un vertigineux moulinet : enfin Charles Hanno prend la fuite, va errer une demi-journée à la frontière et il ira par aller se constituer prisonnier à Lille. Louis Hanno, sur ces entrefaites, avait été arrêté.

C'est de ces faits très graves qu'ils avaient à répondre aujourd'hui devant le Tribunal : depuis près de deux mois que les faits se sont passés, le principal témoin, Picavet, n'est pas encore tout à fait rétabli : il en a conservé une sorte d'aphonie qui l'oblige à approcher du Tribunal pour s'expliquer.

Charles Hanno a déjà subi plusieurs condamnations pour violences ; Louis en a une seule à son casier ; les prévenus prétendent que c'est Picavet qui aurait provoqué. Quant aux voies de fait envers les agents, Charles Hanno ne croyait pas avoir affaire à des agents qu'il n'avait pas reconnus dans l'obscurité. Après audition d'une quinzaine de témoins Charles Hanno est condamné à *deux* ans de prison et Louis à huit mois.

Un ouvrier infidèle. — M. Lepoutre se trouvait à la porte de son usine rue de la Redoute à Roubaix quand il vit sortir un ouvrier porteur d'un paquet : il l'interrogea adroitement et fait par savoir que Pierre Mézières (c'est le nom de l'ouvrier) emportait avec lui une courroie qu'il avait enlevée d'un magasin. Mezieres nié, on a aujourd'hui à l'appel de son nom : il lui est infligé par défaut une peine de deux mois d'emprisonnement.

Un acte de charité intéressé. — Un voisin de la veuve Deroubaix, demeurant à Tourcoing, avait consenti à faire des démarches pour cette dernière, en vue de venir en aide à son infortune ; il avait fait dans le quartier une quête qui avait produit une quinzaine de francs. Seulement, au lieu de remettre l'argent à la pauvre femme, Aussime Marco alla le dépenser : il est pour ce fait déféré aux juges correctionnels qui lui octroient deux mois et vingt-cinq francs.

Mauvais traitements à une enfant. — Une petite fille de onze ans, Marie Bayère s'était plainte à son père qui habite Wattrelos, d'avoir été frappée par une femme du nom de Sophie Devolère ; celle-ci, interrogée, nia énergiquement : elle soutint que l'enfant avait eu tout simplement avec son jeune fils une rixe qui avait entraîné la contusion au front qu'on avait constatée.

A l'audience, il y a entre les témoins des contradictions qui menacent de dégénérer en querelle. Le Tribunal fait toutefois la part du feu, en n'infligeant à l'inculpée qu'une amende de seize francs.

Un vol de charbon qu'un sieur Aurut avait imputé à un voisin Ch. D..., qui demeure à Lannoy amène ce dernier devant les juges qui, après explication et regrets du prévenu, le condamne à un mois, mais lui accorde le sursis de la loi Bérenger à raison de ses bons antécédents.

Un argument frappant. — A l'estaminet de la veuve Govaert à Wattrelos, entrait dernièrement un nommé Xavier Bourgeois qui vint prétendre à la cabaretière que son mari, alors qui était vivant lui avait emprunté quarante sous. D'négation de Mme Govaert, alors Bourgois furieux s'empara du couvercle du poêle et en frotte les côtes de la brave femme, laquelle est à peine remise aujourd'hui.

Coût pour Bourgois : trois mois. Me Conforme.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du 18 décembre.* — L'accident de Comprenne. — Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans les divers procès intentés à la famille Bonnivart : il débute d'abord Mme Kirkspart, veuve du mécanicien de Rysset à raison de ce que celui-ci a été en quelque sorte victime de sa propre imprudence et de ce qu'il a entrepris de conduire un aileau de plaisance alors qu'il n'avait pas les capacités suffisantes.

Quant à la veuve Hilari elle a, du chauffeur, elle obtient quatre mille francs d'indemnité et chacun des quatre enfants : un livret de caisse d'épargne de mille francs. L'intervention de l'administration des Hospices est considérée comme irrecevable, parce que les enfants laissés dans l'établissement ne peuvent être réputés pupilles de l'administration mais non point abandonnés : ils restent donc sous la tutelle de la mère.

Maître Conforme.

L'affaire Bouly de Lesdain. — Angoulême 18 décembre. — Les débats s'ouvrent à onze heures.

M. Thuillier, caissier de la Revue des matinées espagnoles, est entendu : il était en très mauvais termes avec M. Delbeuf, qui voulait lui donner des ordres et ne voulait pas en recevoir. Un jour, M. Delbeuf lui signifia son congé, de la part de Mme de Rute. Plus tard Thuillier apprit que jamais la direction de la « Revue » l'avait donné un ordre semblable.

Interrogé sur la scène qui s'est produite au bureau de la rédaction, le témoin déclare qu'il a vu M. Delbeuf expulser à coups de pied et à coups de poing Mme de Lesdain, qui avait pénétré dans la salle.

Interrogé sur les procédés employés par Mme de Rute pour s'approprier les lettres de M. Delbeuf, le témoin fournit des réponses peu claires.

Mme de Lesdain, appelée à la barre, donne une autre version qui n'apporte aucun éclaircissement sur ce point.

Cependant, les lettres de M. Delbeuf ont été trouvées en possession de Mme de Rute. Le moyen employé par cette dame pour les avoir a été peu délicat.

Deux autres témoins déposent que pour eux M. Bouly de Lesdain a agi avec préméditation.

Le valet de chambre et la cuisinière de Mme de Rute affirment malgré les protestations du caissier Thuillier que, lors du départ de M. Bouly de Lesdain, le caissier s'est écrié : « Il va tuer Delbeuf. »

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Me Devori, avocat de M. Delbeuf qui se présente comme partie civile, a la parole. Il s'attache à établir que l'instruction n'a pas été faite comme elle aurait dû l'être.

— *Acquittement.* — Angoulême, 18 décembre. — M. Bouly de Lesdain l'auteur du drame de Montmoreau, a été acquitté par la Cour d'assises.

Encore l'affaire Blayn. — Nîmes, 18 décembre. — La cour d'appel de Nîmes a eu à s'occuper ce matin de l'appel interjeté par Blayn, ancien percepteur de Besseges, du jugement du tribunal de correctionnel d'Alais le condamnant à trois mois de prison et à des peines accessoires pour détournements de fonds de la loterie.

Blayn a fourni des explications sur chacun des cinq détournements retenus par le tribunal d'Alais et qui forment un total de 184 fr. Me Manse adjoint de relaxe en son client contre lequel il est dit que la poursuite juridique du délit de détournement n'est pas faite. Subsidiairement, il a demandé à la cour que, si une peine est prononcée, elle soit confondue avec celle appliquée par la cour d'assises du Gard pour des faits concomitants et qui ferait bénéficier Blayn de la loi Béranger. Le jugement a été renvoyé à une audience ultérieure.

Nîmes, 18 décembre. — A l'audience du soir, la Cour a rendu un arrêt par lequel elle adopte Blayn et le relaxe sans dépens.

Le jeu des trente-six bêtes au Cambodge. — Paris, 18 décembre. — Le conseil d'État statuant au contentieux vient de rendre son arrêt relatif à l'affaire du jeu des trente-six bêtes au Cambodge.

Rappelons les faits : les sieurs Vandelet et Faraut, représentants de la société concessionnaire de l'exploitation du jeu dit des trente-six bêtes demandaient l'annulation d'une décision du conseil des ministres par laquelle il leur était défendu d'exploiter le jeu en question.

Les demandeurs réclamaient subsidiairement une indemnité de 800,000 fr. A titre de dommages-intérêts. Le conseil a rejeté ces diverses demandes.

NORD

Une funeste méprise. — *Coups de fusil tirés par un jeune homme sur son père.* — Tout récemment, M. Casimir Béquié, habitant la commune de Vigneron, près de Beaumont, allait passer la soirée dans un village voisin laissant chez lui sa femme et son fils Antoine, âgé de 23 ans. Avant de partir, il avait dit à sa femme qu'il ne rentrerait que le lendemain; malheureusement, il changea d'avis et revint pendant la nuit.

Pour se faire ouvrir la porte, il heurta doucement sur les volets de la fenêtre de la chambre où sa femme et son fils étaient couchés. Ceux-ci, réveillés en sursaut, ne comptant pas sur le retour de Béquié, furent pris de peur et pensèrent que des voleurs tentaient de pénétrer chez eux. L'enfant prit alors un fusil, sortit à pas de loup et tira sur son père. Effrayé, celui-ci prit la fuite et contourna la maison, qui est isolée.

Rendu courageux par la frayeur qu'il venait d'inspirer à celui qu'il croyait un malfaiteur, l'enfant le poursuivit et une seconde fois décharga son arme sur son père. Ce dernier, atteint aux reins et aux jambes, tomba en criant : Au secours ! au secours ! Je suis mort ! Son fils et sa femme le reconnurent à sa voix et se portèrent à son secours. On jugea de leur désespoir en voyant le malheureux gisant dans une mare de sang. L'état de M. Béquié est désespéré.

Dunkerque. — Le steamer anglais *Wilcannia* est entré vendredi soir au bassin de Freycinet à Dunkerque venant d'Australie avec 1900 balles de laine pour Roubaix et Tourcoing.

BELGIQUE

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

entre Tourcoing et Mouscron

Vendredi soir, le train de voyageurs de 7 h. 30 de Tourcoing était arrivé à 500 mètres de la gare de Mouscron à l'endroit où se trouvent de nombreuses lignes d'embranchement.

A ce moment, venait en sens inverse sur la voie de garage une machine de manœuvres à laquelle étaient attachés trois wagons.

L'excentrique qui relie la ligne française à la première voie, ne fonctionna pas, malgré les efforts de l'aiguilleur et le train de Tourcoing suivant la voie de garage, se jeta sur la machine de manœuvres.

Le choc fut si violent que l'avant de la machine du train français fut défoncé. Tous les voyageurs, effrayés, sautèrent en bas des voitures.

Très heureusement ils en avaient été quittes pour la peur et on n'a constaté aucun accident de personne.

Les mécaniciens avaient heureusement eu le temps de *renverser la vapeur* ; sans cela, on aurait eu une catastrophe à déplorer.

Les dégâts matériels sont assez importants. L'accident n'a occasionné que quelques minutes de retard dans la marche des trains.

Mouscron. — *Mont à Leux. — Un vol à la nouvelle église.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, d'audacieux malfaiteurs ont pénétré dans l'église Saint-Antoine de Padoue, au Mont-à-Leux, par une fenêtre de la sacristie, fenêtre qu'ils avaient fracturée; après avoir inutilement essayé de crocheter les trones, les voleurs ont jeté leur dévolu sur deux bouteilles de vin blanc qui se trouvaient dans la sacristie et après les avoir bues, sont partis par où ils étaient entrés. Une enquête est ouverte.

— On nous écrit :

« Nous apprenons que la soirée dramatique, donnée à la Noël, par les filles ouvrières du patronage Sainte-Germaine a leurs bienfaitrices sera cette année des plus intéressantes. Beaucoup de nos lecteurs se souviendront encore du grand succès obtenu à Tourcoing, chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul par la représentation du drame intitulé « le martyre du Bienheureux J.-G. Perboyre ».

» Et bien c'est le même drame qui, pour la première fois, sera donné en spectacle à nous voisins de Mouscron.

» Les actes glorieux d'un contemporain que S. S. Léon XIII vient de placer sur les autels empruntent un intérêt tout particulier à la suite des persécutions violentes qui se déroulent à l'heure qu'il est dans cette même Chine théâtre de l'apostolat et du martyre du nouveau saint. Un télégramme reçu cette semaine de Pékin, par le Supérieur des Missions de Chine à Scheut lez Bruxelles constatait en effet que dans le seul district de Pakou, cinq cents chrétiens avaient été massacrés le 13 de ce mois.

» Pendant environ une heure et demie, les spectateurs de ce drame, que les actrices ne manqueront pas de rendre frappant d'action et de vie, pourront se croire assistés à ces touchants spectacles dont leurs frères en la foi sont à ces mêmes moments les vrais acteurs et les héros glorieux.

» Quelques entr'actes empruntés aux circonstances de Noël et du nouvel an achèveront de donner à cette belle fête un admirable cachet d'actualité.

» Pour que les bienfaitrices de l'Œuvre ne soient pas les seules favorisées d'une soirée aussi intéressante, le Conseil du patronage, sur les instances d'un grand nombre, a pris la résolution de donner une représentation publique du drame le dimanche 27 décembre, à cinq heures de relevée. A cette fête seront admises les personnes munies de cartes qui se vendront au profit de cette belle œuvre ouvrière au prix modique de 1 franc et de 0,50 centimes. Personne ne voudra à ce prix se priver d'une distraction aussi agréable, d'une soirée aussi divertissante, d'autant plus que l'agrement personnel en unira l'utile coopération pour une œuvre bonne entre toutes, puisqu'elle a pour objet l'amélioration de la partie non la moins intéressante de la classe ouvrière : des jeunes filles ouvrières qui en christianisant par leurs vertus les familles doivent contribuer le plus efficacement possible à la solution de cette question sociale qui fait la préoccupation continuelle d'un chacun.

» Nous souhaitons de tout cœur que la représentation du martyre du B. J. G. Perboyre obtienne le même succès à Mouscron qu'à Tourcoing, où pour satisfaire aux exigences du public, on fut forcé jusqu'à 8 fois de la répéter. On pourra se procurer des cartes d'entrée au local du patronage Ste Germaine rue de Menin.

Découverte de deux cadavres. — Hier, on a trouvé dans le canal de Furnes sur le territoire belge, deux cadavres : ce sont ceux de deux personnes de Saint Pol-sur Mer. On a reconnu en outre que la femme a été abandonnée sa femme et ses enfants; la jeune fille qui l'accompagnait appartenait à une excellente famille.

Le mouvement de protestation contre le traité entre l'Allemagne et la Belgique s'accentue. Des pétitions sont signées dans les divers centres, notamment à Gand, à St-Nicolas, à Renaix, etc.

Au Sénat. — La discussion du projet de loi sur l'hypnotisme ne s'est pas terminée sans quelque encombre vendredi au Sénat. Les amendements et les sous-amendements ont plu. Finalement la réduction du gouvernement a triomphé avec la rédaction primitif de M. Soupart, auquel M. Le Jeune s'était rallié.

Cet amendement modifie l'article 3 du projet voté par la Chambre : il admet au droit de faire des expériences hypnotiques des personnes n'ayant pas le diplôme de médecin, si elles sont autorisées à cet effet par la commission médicale provinciale.

Le Sénat a voté plusieurs autres projets de loi, notamment le projet supprimant quelques formalités préalables au mariage. Ce projet, d'inspiration si morale et démocratique, n'a pas — consentons-le à l'honneur de celle-ci — rencontré dans la gauche du Sénat, comme dans la gauche de la Chambre, de légitimes tracassiers pour le combattre. Il a été voté à l'unanimité, après un excellent discours de M. Lammens en sa faveur.

A la Chambre. — Il a été donné lecture d'un projet de loi relatif à la taxe des journaux. Une pétition demandant l'union douanière entre la Belgique et la Hollande a été renvoyée aux ministres compétents.

Abordant la discussion du projet sur les traitements d'attente, M. Woeste a justifié d'une manière éclatante l'attitude de la droite et du gouvernement. L'honorable ministre d'Etat a trouvé des accents vibrants pour flétrir la politique scolaire du dernier cabinet libéral, politique dont la gauche aujourd'hui encore l'audace de tenter l'apologie.

La gauche, flagellée par la parole éloquente de M. Woeste, n'a cesse de l'interrompre, et, dans ses interruptions, elle a joué de malheur. Tour à tour des membres de l'opposition ont reconnu que la chute du dernier cabinet libéral était due aux impôts de M. Graux; que la loi de 1884 donnait toute liberté au gouvernement dans le question des traitements d'attente; que les libéraux, s'ils reviennent au pouvoir, proscriront impitoyablement les instituteurs catholiques. Mieux eût valu écouter M. Woeste en silence que de laisser échapper de tels aveux.

M. Neujean a agité des foudres retentissantes sur la tête des ministres et des membres de la majorité. Mais ces foudres avaient le tort de ressembler à celles de Calchas, lesquelles étaient en fer blanc.

M. de Bariet, qui a partagé avec M. Woeste l'honneur d'être interrompu avec colère par l'opposition, a résumé la discussion et rappelé les mesures odieuses de pression qui, après 1879, avaient été prises par les agents du gouvernement libéral et les bienfaisances pour contraindre soit les malheureux, soit les petits fonctionnaires à envoyer leurs enfants dans des écoles réprouvées par leur conscience. M. Bara a vainement tenté de justifier son parti de cette accusation, qui n'est pas contestable, qui est devenue, comme l'a dit M. de Bariet, un véritable axiome.

La Chambre a voté des crédits provisoires. Elle a voté aussi des naturalisations.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BREYER-HECHT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve Lucienne-Maria BREYER, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1891, à l'âge de 8 ans et 7 jours, munie du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 2 heures 1/4 en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, 95.

Les amis et connaissances de la famille JOURDEUIL-SEGARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste Alexandre JOURDEUIL, décédé le 18 décembre 1891, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 20 courant à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 21 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 22 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 69.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Noël CONTRAINE, décédé à Roubaix, le 8 novembre 1891, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie PREUVOT, veuve de M. Claude LAMBERT, pieusement décédée à Roubaix, le 13 novembre 1891, dans sa 73e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Vincent, à Marcq-en-Barœul, le lundi 21 décembre 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Emile LEHOUCQ, époux de Dame Clémence LECOUTRE, décédé à Marcq-en-Barœul, le 19 décembre 1890, dans sa quarante-huitième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Tourcoing, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Damas Joseph LEFEBVRE, receveur d'octroi en retraite, époux de Dame Célina RONON, décédé à Tourcoing le 19 décembre 1890, à l'âge de 77 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures 1/4 pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Ernest LIÉNARD, décédé à Roubaix le 13 novembre 1891, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florentin-Auguste NUTTE, époux de Dame Félicité DESFRENNES, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1890, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 décembre 1891, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis BAS, époux de Dame Palmyre BELMÉRE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1891, dans sa quarante-sixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOTES DE LA MÉNAGÈRE

MENU DU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

Repas de réception

POTAGE BISQUE
HORS D'ŒUVRE
VOL-AU-VENT DE QUENELLES
SAUMON SAUCE GENEVOISE
DINDE TRUFFÉE
CHOUX FLEURS FRITS
SALADE
PAIN D'ANGLE MANGER

Les hors d'œuvre sont de petits mets légers qui ont le double avantage de garnir la table et de faire patienter les convives jusqu'au moment où on sert les autres plats, les radis, le beurre, les anchois, les sardines, le rafort, les cornichons, les crevettes, etc., sont des hors d'œuvre.

Recettes. — *Dinde truffée.* — Prenez une dinde grasse, pas trop grosse, videz-la et flambez-la, ayez une livre de truffes que vous lavez à plusieurs eaux et que vous frottez avec une brosse; pelez-les comme des pommes de terre et prenez ces épluchures pour les hacher avec quelques-unes des petites truffes. Mettez dans une casserole, 1/2 livre de lard bien gras, ajoutez y les truffes hachées et celles qui sont entières, sel, poivre, épices, 1 feuille de laurier. Laissez sur un feu doux pendant 1/4 d'heure, retirez les truffes et laissez les refroidir. Mettez ces truffes dans l'intérieur de la dinde, recousez toutes les ouvertures et bridez ensuite. Gardez votre volaille ainsi apprêtée pendant trois ou quatre jours pour qu'elle ait le temps de se parfumer; au bout de ce temps couvrez-la d'une bande de lard gras, mince, et mettez au feu avec un peu d'eau et de sel, servez-la entourée de cresson, avec une sauce périgueux dans la saucière.

Sauce périgueux. — Prenez une belle truffe, 5 ou 6 champignons, la moitié d'une gousse d'ail, persil et ciboules, hachez le tout très fin et mettez le dans une casserole avec un peu d'huile, saupoudrez de farine. Laissez un moment à feu vif, ajoutez de l'eau, 1/2 verre de vin blanc, sel, poivre, laissez cuire, au moment de servir, dégraissez la sauce.

CHOSES ET AUTRES

La *Gazette de la Croix* rapporte un curieux exemple de la façon dont les sténographes du Reichstag se tirent d'embarras quand ils ont de la peine à comprendre l'orateur qui est à la tribune.

Vendredi dernier, au cours de la discussion sur les traités de commerce, le député Kropatchek avait rappelé ce mot de Sully : « Le labourage et le pâturage, ce sont les deux mamelles de l'Etat. » Les sténographes ne comprennent pas bien le français ; ils n'avaient pas bien saisi la citation, et, d'ailleurs, l'orateur avait parlé très vite. Ne se rappelant pas bien le mot de Sully, ils l'ont remplacé par le suivant qui se trouve dans le compte-rendu officiel : « La recherche de la paternité est interdite. »

VÊTEMENTS pour HOMMES et ENFANTS. — Si vous voulez être habillés à la dernière mode, adressez-vous à la **Maison la FEVRIER et Cie, 16 18, rue Neuve, Lille.** — Maison recommandée pour sa coupe élégante et la modicité de ses prix.

NOTA. — Conditions spéciales pour communautés ou œuvres de bienfaisance. 28242—56 24

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, Direction H. Dennery. — Bureaux 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. /./. — Dimanche 20 décembre. — LA GRANDE DUCHESSE DE GÉROLSTEIN, opéra bouffe en 4 actes, paroles de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach. — On commencera par : LA VOLEUSE D'ENFANTS, drame en 5 actes et 8 tableaux, de Grange et Thibaust. — A 9 heures, La Grande Duchesse de Gérolstein. — Prix des places ordinaires.

— Au premier jour : L'Africaine, grand-opéra.

THÉATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède) Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux 5 h. 1/2. — Rideau 6 h. /./. — Dimanche 20 décembre. — Spectacle extraordinaire. Deux grandes pièces. 1re représentation de : LA BOUQUETIÈRE DES INNOCENTS, drame en 5 actes et 11 tableaux, par MM. Adolphe Bourgeois et Ferdinand Dugué. — 1re représentation du grand succès : LES BRACONNIERS, opéra bouffe en 3 actes, par MM. Duru et Chivot, musique de J. Offenbach. — Ordre du spectacle : 1. La Bouquetière des Innocents ; 2. Les Braconniers. — Prix des places ordinaires.

Au foyer : Mistlelytt. Privilège exclusif de Mes Deschamps.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Industrie Électrique

en pleine exploitation, d'un avenir considérable, et offrant les plus hautes références, désire placer les trois dernières parts de commandite de 25,000 fr. chacune. Ecrire CLOUVET, avocat, 326, rue Saint-Jacques, PARIS. 28908

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes

2 fr. 50 la Boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

28263

Vous éprouvez des renvois de gaz, des nausées, des maux de tête, de la somnolence, de la constipation, le ventre est ballonné ; ces divers malaises sont la preuve absolue que la digestion est mauvaise; deux *Perles de Pepsine pure de Chapoteaut* prises aux repas, ont de suite raison de ces accidents. 58576—29021

La grippe et l'influenza portent l'effroi dans les familles ; la quinine y apporte la guérison ; mais il y a quinine et quinine, et la meilleure quinine est toujours celle de Pelletier, son inventeur. Renfermée dans de petites capsules contenant dix centigrammes (dix pour un gramme), elle offre le moyen de propager cet incomparable remède. 29020

ÉLECTRICITÉ

Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc

SECURITE ABSOLUE !!!

Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.

G. LEMPIRE, électricien-spécialiste

entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.

Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.

Serrures et Gâches électriques.

Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.

Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant repoussant, pour trappes, *coffres forts* persiennes, en isées, etc.

Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.

Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.

S'adresser 16, Boulevard de Paris ROUBAIX. 2924

MARCHÉS A TERME

Cours du 19 Décembre 1891

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. à fabriquer — Cote précéd.	Cote d'jour	TYPE 2 Qualité courante — Cote précéd.	Cote d'jour	TYPE B F — Cote précéd.	Cote d'jour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. cour. à chaîne — Cote précéd.	Cote d'jour	TYPE B Q. m. à trame — Cote précéd.	Cote d'jour	TYPE C Q. sec. à trame — Cote précéd.	Cote d'jour	TYPE A B Qual. p. tissus — Cote précéd.	Cote d'jour	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd.	Cote d'jour	Allemands A — Cote précéd.	Cote d'jour	Allemands M — Cote précéd.	Cote d'jour
Janvier	4 65	4 65	....	4 45	....	4 45	....	....	....	....	....	....	5 20	....	....	....	4.45	4 45	....	....
Février	4 65	4 65	....	4 45	....	4 45	....	....	....	....	....	....	5.225	5 225	....	....	4 50	4 50	....	....
Mars	4 65	....	....	4.45	....	4 45	....	....	....	....	....	....	5.225	5 225	....	....	4.125	4.125	....	....
Avril	4 675	4 675	....	4 45	....	4 45	....	....	....	....	....	....	5 25	....	....	....	4 55	4.55	....	....
Mai	4 70	....	....	4 45	....	4 45	....	....	....	....	....	....	5 25	....	....	....	4.55	4.55	....	....
Juin	4 725	4.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.25	....	....	....	4 60	4 625	....	....
Juillet	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 65	4 65	....	....
Août	4 775	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 65	4 65	....	....
Septembre	4.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.65	4 65	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 675	4.675	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 675	4 675	....	....
Décembre	4 725	....	4.50	4 50	4.50	5 50	....	....	....	....	....	....	5.20	....	4 45	4.45	4.45	4.45	4 55	4 55

LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd. MARCKS | Cote d'jour MARCKS | TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd. MARCKS | Cote d'jour MARCKS | REIMS (par voie télégraphique) Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd. | Cote d'jour | TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd. |